



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 20 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

	Requérant :	Luc Jodoin, pour Marquis Grégoire
	Numéro de lot :	6 603 339
	Adresse civique :	195, chemin de la Rivière-des-Fèves Sud
Demande 2025-046	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, préalablement à la vente de l'immeuble, la garde de 10 à 15 chevaux dans une écurie domestique.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> permet, à l'article 6.92.1, la garde d'un maximum de 2 chevaux dans une écurie domestique.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre la garde de 8 à 13 chevaux de plus que le nombre de chevaux autorisés.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 5 janvier 2026,

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

